

# Avantages sociaux des employés

Survol

Mars 2020

 COMITÉ PERMANENT SUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE

À LA PAGE SUIVANTE :

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR LE  
CHANGEMENT DE LA STRUCTURE DES TAUX

LE SAVIEZ-VOUS? CENTRE POUR LES  
PARTICIPANTS AU RÉGIME

LE CPRA, C'EST QUOI?

## Régime de soins médicaux : augmentation des taux

Depuis 2017, le Régime de soins médicaux fait face chaque année à une hausse des réclamations pour les soins médicaux complémentaires (autres que les médicaments sur ordonnance), donnant lieu à un déficit de 4,8 millions de dollars au 30 juin 2019. Pour payer le déficit et tenir compte de l'augmentation de ces réclamations, une hausse des taux de prime de 7,3 % est nécessaire. C'est ce qu'indique le tableau ci-dessous.

## Régime de soins dentaires : mise à jour du guide des honoraires

De plus, le Régime utilise les honoraires du guide des honoraires de 2015 de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick pour le paiement des réclamations. L'utilisation d'un guide des honoraires qui n'a pas plus de trois ans permet de maintenir des frais raisonnables pour les participants du régime et des primes mensuelles basses. À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, les réclamations seront payées selon le guide des honoraires de 2017 de la Société dentaire du Nouveau-Brunswick.

## Nouvelle structure des taux : Soins médicaux et dentaires

En 2017, nous vous avons invité à répondre à un sondage visant à savoir si vous souhaitiez profiter d'autres options de couverture de soins médicaux et dentaires. Les résultats ont été communiqués peu après et l'examen en profondeur des options se poursuit. Le CPRA fera le point à mesure que l'information sera disponible.

Selon les résultats du sondage, 74 % des répondants sont favorables à la mise en œuvre d'une nouvelle structure des taux qui correspondrait à la composition de la famille de l'employé. Les primes que vous paierez seront établies en fonction du nombre de personnes à charge qui sont couvertes : employé seulement; employé et une personne à charge (conjoint ou enfant) ou employé et deux personnes à charge ou plus. Les employés ayant au moins deux personnes à charge paieront des primes plus élevées alors que ceux qui n'ont qu'une personne à charge verront leurs primes réduites. Le tableau ci-dessous indique les nouveaux taux de prime qui seront en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2020.

### Primes pour soins médicaux

Retenues d'avril 2020

#### Employé seulement (couverture individuelle)

Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
63,91 \$	21,30 \$	<b>68,57 \$</b>	<b>22,85 \$</b>

#### Employé et une personne à charge (couverture pour deux personnes)

Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
172,43 \$	57,48 \$	<b>143,29 \$</b>	<b>47,76 \$</b>

#### Employé et deux personnes à charge ou plus

Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
172,43 \$	57,48 \$	<b>214,85 \$</b>	<b>71,64 \$</b>

### Primes pour soins dentaires

Retenues d'avril 2020

#### Employé seulement (couverture individuelle)

Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
14,11 \$	14,11 \$	<b>14,11 \$</b>	<b>14,11 \$</b>

#### Employé et une personne à charge (couverture pour deux personnes)

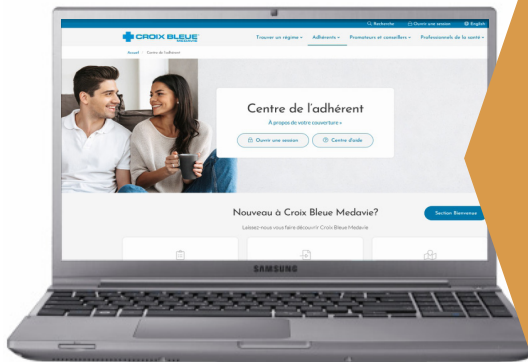
Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
31,18 \$	31,18 \$	<b>24,12 \$</b>	<b>24,12 \$</b>

#### Employé et deux personnes à charge ou plus

Taux actuel		Nouveau taux	
Employeur	Employé	Employeur	Employé
31,18 \$	31,18 \$	<b>36,18 \$</b>	<b>36,18 \$</b>

# Ce que vous devez savoir sur le changement de la structure des taux :

- Votre employeur modifiera automatiquement vos retenues salariales compte tenu du nombre de personnes à charge couvertes.
- De nouvelles cartes d'identification ne sont pas nécessaires. Votre carte demeure valide.
- La définition de personne à charge demeure la même, c'est-à-dire un conjoint ou un enfant admissible. Un conjoint divorcé n'est pas admissible à une couverture.
- Si vous êtes en congé non payé, votre employeur communiquera directement avec vous au sujet des taux de prime révisés.
- Si vous avez d'autres questions, communiquez directement avec votre employeur.



## Le saviez-vous?

Sur le site Web des services aux adhérents de Croix Bleue Medavie et avec l'application Medavie Mobile, vous pouvez, entre autres, soumettre une demande de règlement en ligne, consulter l'historique de vos demandes de règlement, consulter les renseignements sur vos avantages sociaux, vérifier la couverture des médicaments, trouver un professionnel de la santé et recevoir des rappels. Rendez-vous en ligne ou utilisez l'application mobile!

Visitez le [www.medaviebc.ca/fr/adherents](http://www.medaviebc.ca/fr/adherents) ou téléchargez l'application sur Google Play ou dans l'App Store!

## Le CPRA, c'est quoi?

Le Comité permanent sur les régimes d'assurance (CPRA) est composé de représentants des employés et des employeurs qui consacrent beaucoup de temps et d'efforts pour veiller à ce que les régimes répondent à vos besoins en matière de santé et qu'ils soient abordables. Chaque année, le CPRA, en collaboration avec les fournisseurs de services individuels, examine la situation financière de chaque régime pour déterminer si les cotisations que vous et votre employeur payez sont suffisantes pour couvrir le coût des prestations. Le CPRA soumet des recommandations à l'approbation du Conseil du Trésor, qui a d'ailleurs approuvé les recommandations présentées dans ce bulletin.

Le CPRA s'engage à examiner continuellement les dispositions des régimes pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des employés tout en demeurant abordables et viables.

Pour en savoir plus sur vos avantages sociaux, communiquez avec l'équipe des Services aux membres au 1-800-561-4012 ou au 506-453-2296, ou visitez le site Web [vestcor.org/avantages-sociaux](http://vestcor.org/avantages-sociaux).